



Communiqué de presse

MEUTE DE LOUPS DU PLATEAU et LOUPS EN DISPERSION LES ÉLEVEURS FACE A L'INACTION DE L'ÉTAT

La Confédération Paysanne Creusoise prend note des dernières informations de l'association Carduelis. La meute est toujours complète, constituée d'un couple et de quatre jeunes en pleine forme. A chaque jour qui passe, les jeunes grandissent et la meute gagne en puissance. Chaque jour le danger augmente pour les élevages ovin et bovin du Plateau de Millevaches, et pour tout l'élevage du Limousin avec les dispersions régulières !

Non, le silence, l'inaction et les effets d'annonce de l'État ne protègent pas nos troupeaux ! Les autorisations de tirs, le déploiement des louvetiers ou de la brigade loups OFB en 2025 sont un échec complet en Limousin. Seule l'entrée des animaux en bâtiment pour l'hiver a cassé le rythme des attaques ces derniers mois.

L'an dernier, l'ancienne Préfète de la Creuse nous expliquait qu'il « faudrait apprendre à vivre avec, comme pour les dommages du sanglier ». Fin 2025, lors d'une réunion sur les cercles loups, plusieurs syndicats agricoles ont demandé le passage de l'ensemble de la Creuse en Cercle 2, sans résultats à ce jour.

La Confédération Paysanne Creusoise est allée plus loin en demandant le passage des communes creusoises du PNR en cercle 1. Aujourd'hui, l'arrêté des cercles loup en Creuse n'est toujours pas publié. Pourtant, dans quelques semaines, les animaux seront remis à l'herbe sans moyen de protection. Une nouvelle vague d'attaques est inévitable ! Les loups se fichent des frontières administratives et des changements de Préfets.

Attendre d'avoir des dégâts dans les fermes pour agir est un manque de respect envers les éleveurs et éleveuses et leur travail.

La Confédération Paysanne Creusoise dénonce ce climat délétère, l'hypocrisie générale et l'inaction des pouvoirs publics. Nous exigeons :

- 1) **La publication en urgence du zonage Creuse 2026** avec :
 - Cercle 1 pour toutes les communes creusoises du PNR
 - Cercle 2 pour le reste du département
- 2) **L'organisation en urgence de réunions de terrain** pour que la DDT informe tous les éleveurs sur les moyens de protection existants
- 3) **La levée de tous les freins administratifs et dates butoirs sur les dossiers de demande de moyens de protection.**
- 4) **La mise en place d'un système d'alerte efficace pour que chaque éleveur puisse adapter sa conduite d'élevage en cas de présence du loup à proximité**
- 5) **Le remboursement à 100 % et sans délai des frais engagés dans les moyens de protection**

Non au buzz ! Non au déni ! Les loups sont toujours là et ils attendent. Oui à la protection des troupeaux, pour l'avenir de nos fermes, de nos filières, pour le maintien de l'élevage herbager allaitant et du pastoralisme !

Contacts :

Eric Robin Lamotte, porte-parole de la Confédération paysanne 23, Eleveur laitier à Nouzerine, 06 32 91 64 22

Sylvain Tilleul, membre du Bureau de la Confédération paysanne 23, Eleveur ovin viande à Bord St Georges, 06 98 09 35 67

Stéphane Momboisse, Eleveur ovin viande à Saint-Martin-Château, 05 55 64 25 44